

# A124 Caisses

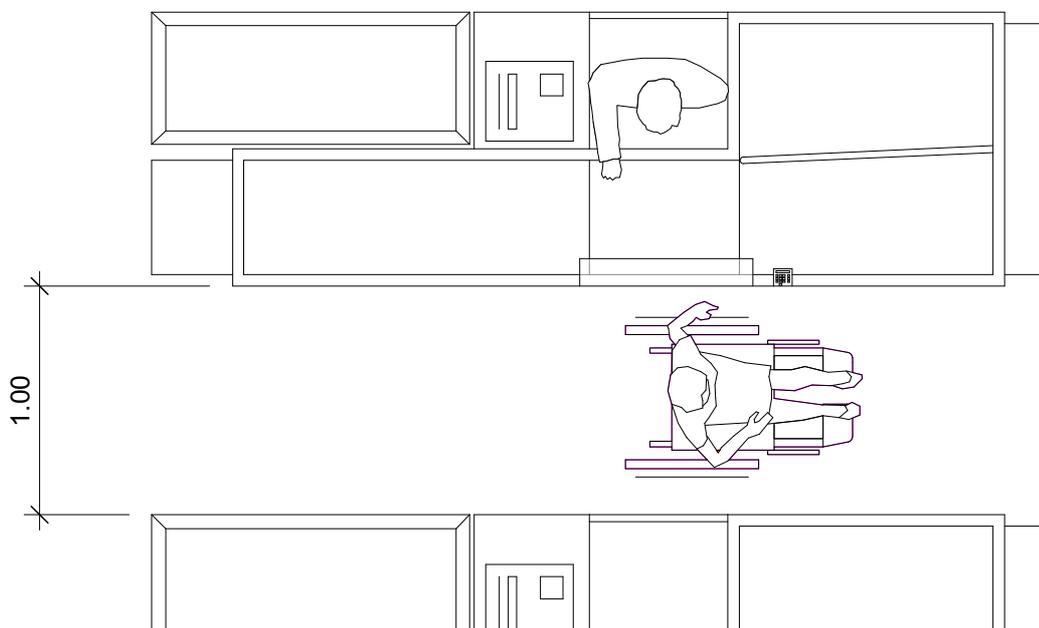
08/2019 Selon norme SIA 500, chiffre 7.5

## Exigences:

- au moins l'une des caisses parmi les caisses d'un magasin
- largeur tout au long du passage: min 1.10 m
- hauteur au-dessus du sol du tapis roulant et des surfaces de dépôt: max 0.85 m
- doit être en service aux mêmes heures que les autres caisses (7.1.2)
- signalisée au moyen du logo ICTA

## Éléments de commande:

- hauteur au-dessus du sol: de 0.80 m à 1.10 m (p. ex. lecteur de cartes)
- des deux côtés de l'élément de commande: espace libre large de 0.70 m. Un espace libre d'un seul côté n'est admis que sous réserve
- retrait de max 0.25 m dans des niches ou par rapport à des éléments saillants tels que socles ou tablettes



Caisse 

